



## mandat de gestion inexistant

Par **FILOU56**, le **06/12/2019** à **10:13**

Bonjour,

Je viens de recevoir un contrôle fiscal sur ma maison mis en location depuis 3 ans avec une agence immobilière avec la loi pinel.

Grande surprise, de recevoir une procédure de régularisation sur ces 3 années car le premier locataire ne remplissait pas les critères, en effet il gagnait trop résultat nos defiscalisation est annulé et nous devons plus de 12 000 € au fisc sans compte la perte au total sur les 9 ans prévus de 37280 € au minimum car nous aurions pu aller jusqu'à 12 ans.

A ce jour l'agence dit ne jamais avoir été au courant que nous étions sous la loi pinel !!!!! nous avons eu 3 locataires, 3 mandats de location sur les 2 premiers rien est noté mais sur le 3ème c'est bien noté loi pinel.

Aussi on se rend compte qu'il n'y a pas eu de mandat de gestion, j'ai eu les mandats de location les baux mais pas de mandat de gestion. Dans ce groupe ce n'est pas la même agence qui s'occupe de la gestion.

ma question : si l'agence n'a jamais fait de mandat de gestion que risque t'elle ? est ce que les éléments loi pinel doivent être notés dedans ? Puis ainsi me retourner contre elle ?

Merci pour votre retour,

Cordialement,

C.Legrand

Par **janus2fr**, le **06/12/2019** à **10:45**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre...

Un mandat est un contrat qui lie les 2 parties, bailleur et mandataire. Vous devez donc savoir si vous avez signé un mandat avec l'agence et ce qu'il contenait !

Et corrolairement, s'il n'y a pas de mandat, vous le savez bien puisque vous ne l'avez pas signé !

Par **FILOU56**, le **06/12/2019** à **10:57**

J'ai signé le bail et le mandat de location mais je savais pas qu'il y avait un mandat de gestion, après j'ai eu l'accès au site pour la gestion du bien mais rien signé donc c'est ce que je leur ai dis si je ne l'ai pas et vous non plus y'en a jamais eu.

Cordialement,